



TABLEAU DESCRIPTIF DE DIVISION DE L'IMMEUBLE

en copropriété au sens de la loi du 16 mars 1975 et défini ci-après
(voir loi du 19 mars 1988 et règlement grand-ducal du 22 juin 1988)

MESURAGE

Compte global

Type de construction N E A
Type de demande N M R

En feuilles et annexes

Numéro d'affaire

Date

Arrêtée par

Visée par

Nom de l'immeuble

Adresse postale

Commune

Section (lettre et nom)

Numéros cadastraux

Demandeur

Homme de l'art

Remarque(s) :